

*Allocation pour cécité*

On a souvent dit que l'on peut mesurer le sens humanitaire et la justice d'une grande civilisation ou d'une nation à la façon dont elle traite ses handicapés et ses désavantagés sociaux. Il me semble que c'est un bien petit prix à payer. En tant que contribuable canadien, non seulement j'encourage le gouvernement à adopter un tel programme, mais je suis prêt à assumer une plus grande charge fiscale en payant plus d'impôt sur mon revenu ainsi que sur celui de ma femme, qui travaille à plein temps, en vue d'instaurer une sorte d'indemnisation financière semblable à l'intention des aveugles. Le gouvernement peut certainement se permettre cette petite dépense sur les 42 milliards de dollars que représente son budget de l'année. C'est une goutte d'eau dans l'océan.

Pour citer encore des statistiques provenant de cet article de «*Vision Canada*», moins de 25 p. 100 des Canadiens officiellement reconnus aveugles travaillent. Cela signifie que la majorité d'entre eux, soit 75 p. 100, vivent aux crochets du trésor public. Cette situation est des plus humiliantes. Cela n'est pas dû à un manque de volonté ou de compétence de leur part, mais c'est simplement parce que leur handicap leur ôte bien souvent toute chance d'obtenir un emploi.

J'interviens aujourd'hui à la Chambre au nom de ceux qui sont privés de la vue. A l'instar de la majorité de mes collègues, je considère la vue comme l'un des sens les plus précieux. Je représente les 30,000 Canadiens qui sont officiellement reconnus aveugles. Je ne demande pas la charité, mais bien la justice.

**M. C. Douglas (Bruce-Grey):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Selkirk (M. Whiteway) pour son exposé. Comme lui, et j'en suis sûr, tous les autres députés de la Chambre, j'attache également beaucoup d'importance et de prix à ma vue. Je remercie le député d'avoir porté cette question à notre attention. Le député suggère que le gouvernement envisage d'établir pour les personnes reconnues aveugles une allocation universelle d'au moins \$200 par mois qui serait, bien sûr, indexée chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation. Au cours des années, cette indexation ferait beaucoup augmenter le coût du programme.

J'aimerais signaler, et ce n'est certainement pas pour contredire le député ou parce que je n'approuve pas ce qu'il propose, un certain nombre d'arguments qu'il faudrait considérer selon moi à l'égard de cette proposition des plus louables. Ces arguments seront sans doute invoqués au cours d'une étude de ce genre et ce sont des arguments qu'un gouvernement, quel qu'il soit, doit étudier sérieusement. Bien sûr, on a également stipulé une allocation de \$200 par mois indexée chaque année à l'indice des prix à la consommation et qui serait versée, quel que soit le revenu ou les besoins de l'intéressé. Le gouvernement ne prévoit pas pour le moment de verser ce genre d'allocation à ce groupe ni à aucun autre.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement, moi-même ou d'autres députés de la Chambre soyons insensibles à la situation des aveugles. Je puis vous assurer que le gouvernement reconnaît la gravité du handicap causé par la cécité et qu'il reconnaît également que le problème est particulièrement grave quand cette infirmité remonte à l'enfance et a empêché

l'aveugle de recevoir une éducation qui lui aurait permis de trouver une place sur le marché du travail, où la concurrence est aujourd'hui très vive. A cet égard, l'aveugle est dans la même situation qu'un grand nombre de personnes aussi défavorisées en raison de divers handicaps physiques et sociaux.

Je pense qu'il est quelque peu injuste de proposer une allocation mensuelle de \$200 pour les aveugles et de ne pas tenir compte de ceux qui, sans qu'il en soit de leur faute, sont handicapés d'autres façons. Je songe aux paraplégiques, aux grands amputés ou aux personnes qui souffrent, sans qu'il en soit de leur faute, d'arriération mentale depuis la naissance. Ces malheureux doivent aussi être présents à l'esprit de ceux qui préconisent un programme universel pour tous les aveugles enregistrés au Canada. Il ne serait pas juste de limiter le programme à ceux-ci sans offrir les mêmes avantages aux autres handicapés de notre société.

Deuxièmement, bien que le député de Selkirk ait dit qu'un tel programme serait onéreux, nous devons reconnaître que cela coûterait très cher parce que, comme on l'a dit, il y a plus de 30,000 aveugles chez nous. Je pense que le député découvrirait que ce nombre pourrait être porté à 50,000, et à \$200 par mois, cette allocation coûterait 100 millions de dollars par année de plus au gouvernement. En 1975, il y avait 30,000 aveugles au Canada inscrits à l'Institut national canadien pour les aveugles. L'Institut estime que plus de 50,000 personnes pourraient être considérées aveugles aux termes de la loi. Comme je l'ai dit, une allocation universelle de \$200 par mois coûterait environ 100 millions par année, et ultérieurement l'indexation augmenterait ce montant de façon appréciable. Comme l'a dit le député, c'est un montant important.

Au moment d'étudier ce problème, le gouvernement doit surtout songer aux mesures qui profiteraient aux gens dans le besoin en général plutôt qu'à certaines catégories au sein de ce groupe. C'est dans ce sens que le Régime d'assistance publique du Canada a été instauré en 1966, accordant aux provinces plus de latitude pour aider tout le monde, non seulement les aveugles, mais les autres handicapés également. C'est pourquoi la plupart des provinces canadiennes ont mis fin aux programmes d'allocations pour handicapés et pour aveugles et adhéré au programme plus large du Régime d'assistance publique du Canada.

Jusqu'à ce qu'un nouveau système soit mis en œuvre, le Régime d'assistance publique du Canada continuera d'être appliqué. Ce régime permet aux personnes qui sont dans le besoin de demander de l'aide des provinces, et si ces personnes sont aveugles, elles peuvent recevoir une aide additionnelle à cause de ce handicap. Le gouvernement fédéral paie une partie du coût de l'aide versée en vertu du régime aux personnes dans le besoin. Toutefois, ce sont les gouvernements provinciaux qui administrent ces programmes, et les critères d'admissibilité sont établis à divers niveaux. J'aimerais signaler que le régime d'assistance générale est en vigueur partout au Canada, dans toutes les provinces. En fait, un aveugle célibataire à Terre-Neuve recevrait \$250 par mois alors qu'un couple recevrait \$398. A l'Île-du-Prince-Édouard, une personne seule touche \$182 et un couple \$243. En Nouvelle-Écosse, l'allocation est de \$226 pour une personne seule et de \$356 pour un couple.